MUSIQUE PLUS INC. (dba Remstar Media)
2e RAPPORT D'ÉTAPE SUIVANT L'ÉTABLISSEMENT DU PLAN SUR L'ACCESSIBILITÉ
Juin 2026

INTRODUCTION

Musique Plus inc. (MusiquePlus) reconnaît l'importance de l'accessibilité en tant que moteur de la participation citoyenne, économique et sociale de tous et chacun, quels que soient leurs handicaps.

MusiquePlus poursuit la mise en œuvre de son plan sur l'accessibilité dans une approche adaptée à la taille de son organisation et à la nature de ses activités.

PRINCIPES

Reconnaissant l'importance des différentes mesures d'accessibilité établies dans la Loi canadienne sur l'accessibilité, dans son règlement d'application et dans les politiques adoptées par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, MusiquePlus poursuit ses actions visant à réduire les obstacles liés à l'accessibilité de ses produits, services et installations.

CONSULTATION

Au cours de l'année 2025-2026, MusiquePlus a poursuivi ses efforts afin de mieux comprendre les enjeux liés à l'accessibilité, dans une approche proportionnée à sa taille et à ses ressources.

MusiquePlus est une petite entreprise comptant 10 employés équivalents à temps complet. Dans ce contexte, ses démarches de consultation reposent principalement sur le maintien d'un mécanisme de rétroaction accessible, une veille des pratiques du secteur ainsi que la participation à des initiatives sectorielles lorsque possible.

MusiquePlus a notamment participé à deux séances de consultation organisées par l'Association canadienne des radiodiffuseurs (CAB) portant sur l'accessibilité dans le secteur de la radiodiffusion.

En janvier 2026, MusiquePlus a participé à une séance organisée avec le Broadcasting Accessibility Fund (BAF), visant à recueillir des perspectives sur les enjeux d'accessibilité dans le secteur.

Le 26 mars 2026, MusiquePlus a également participé à une consultation menée par le Disability Screen Office (DSO), organisme national dirigé par et pour les personnes vivant avec un handicap.

Les échanges ont notamment permis de mettre en lumière l'importance d'intégrer l'accessibilité de manière proactive et de considérer l'accessibilité comme une amélioration continue adaptée à la réalité de chaque organisation.

LA SOCIÉTÉ

MusiquePlus est une entreprise de programmation indépendante qui compte 10 employés équivalents à temps complet.

MusiquePlus offre les services de programmation ELLE Fictions et MAX, qui sont disponibles sur la plateforme télévisuelle traditionnelle.

ELLE Fictions et MAX disposent également chacun d'un site web permettant notamment d'accéder à la grille horaire et à la description des émissions.

PROGRAMMATION

Pour les fins de ses activités, MusiquePlus détient des licences de programmation émises par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.

Ces licences comprennent des conditions liées à l'accessibilité de ses contenus, notamment le sous-titrage de 100 % des émissions diffusées au cours de la journée ainsi que la présentation d'au moins quatre heures de vidéodescription par semaine.

PRÉVENTION ET ÉLIMINATION DES OBSTACLES

Catégorie :	**Communications, autres que les technologies de l'information et des communications**
Identification :	Emploi.
Mesures envisagées :	Améliorer la visibilité des affichages lors du recrutement auprès des personnes ayant un handicap.
Progrès réalisés :	MusiquePlus a identifié des organismes permettant de rejoindre des personnes en situation de handicap dans l'éventualité d'un recrutement via l'affichage de postes. MusiquePlus n'a toutefois pas procédé à de nouveaux affichages de postes au cours de l'année.
Catégorie :	**Technologies de l'information et des communications**

Identification :	Améliorer l'accessibilité des sites web de MAX, ELLE Fictions et Remstar Media.
Mesures envisagées :	Identifier les mesures requises afin que les sites web soient disponibles dans un format conforme pour l'accessibilité des contenus Web.
Progrès réalisés :	À la suite du diagnostic d'accessibilité réalisé en 2023, MusiquePlus a poursuivi l'amélioration progressive de ses sites web. Un travail a notamment été réalisé afin d'améliorer la structure générale des sites, la lisibilité des contenus ainsi que la performance des plateformes. MusiquePlus a également commencé l'intégration de descriptions alternatives (« alt text ») pour une partie des images présentes sur ses sites web et poursuit actuellement ce travail de manière progressive afin de rendre l'ensemble des contenus visuels plus accessibles (plus de 90% des images sont accessibles). MusiquePlus s'appuie sur les standards WCAG 2.1 (niveau AA) comme cadre de référence. Les sites de MusiquePlus présentent un niveau d'accessibilité comparable à celui d'autres diffuseurs télévisuels québécois, avec une approche progressive adaptée à la réalité et aux ressources de l'organisation.

Catégorie :	**Conception et prestation de programmes et de services**
Identification :	Faciliter l'identification des contenus télévisuels accessibles offerts avec vidéodescription.
Mesures envisagées :	Identifier les mesures requises afin de diffuser un symbole normalisé ainsi qu'un message sonore annonçant la présence de vidéodescription avant la diffusion d'émissions accompagnées de vidéodescription.
Progrès réalisés :	MusiquePlus a poursuivi l'identification des émissions offrant de la vidéodescription. En collaboration avec les télédistributeurs offrant les services de MusiquePlus, les grilles horaires indiquent la présence de vidéodescription lorsque celle-ci est offerte.

Catégorie :	**Conception et prestation de programmes et de services**

Identification :	Accroître la représentation des personnes en situation de handicap dans les contenus.
Mesures envisagées :	Mettre en valeur des contenus permettant de sensibiliser face aux handicaps.
Progrès réalisés :	La petite équipe de programmation de MusiquePlus porte une attention particulière à l'enjeu de la représentation des personnes en situation de handicap lors de la sélection des contenus et à cet effet nous avons ajouté à notre programmation des contenus représentant des personne en situation de handicap.

Catégorie :	**Acquisition de biens, services et installations**
Identification :	Considérer les enjeux d'accessibilité lors de l'acquisition de biens et services lorsque pertinent.
Mesures envisagées :	Intégrer progressivement des considérations d'accessibilité dans les processus applicables à l'organisation.
Progrès réalisés :	Considérant la taille de l'organisation et le fait que la majorité des activités sont réalisées en télétravail, aucun obstacle particulier lié aux installations physiques n'a été identifié à ce jour. MusiquePlus demeure néanmoins attentive aux enjeux d'accessibilité lorsqu'applicable.

Catégorie :	**Exigences en matière d'accessibilité prévues au titre de la Loi sur la radiodiffusion**
Identification :	Respect des conditions de licence en matière de sous-titrage et de vidéodescription.
Mesures envisagées :	Maintenir les exigences de vidéodescription (4h par semaine par service) et de sous-titrage (100% des émissions).
Progrès réalisés :	Les niveaux requis sont atteints, respectés et dépassés.

RESPONSABILITÉ

La direction de MusiquePlus est responsable de la mise en œuvre et de la promotion du plan sur l'accessibilité.

Tous les employés sont tenus de soutenir et de respecter ce plan ainsi que de contribuer à rendre les activités de l'entreprise plus accessibles.

COMMUNICATION

Sur demande, MusiquePlus fournira des informations accessibles sur ses produits, services et politiques, notamment des versions électroniques adaptées lorsque requis.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce rapport entre en vigueur dès sa publication et fera l'objet d'un suivi annuel pour assurer sa pertinence et son efficacité.

RÉTROACTION

L'objectif du mécanisme de rétroaction sur l'accessibilité est de recueillir des informations auprès des personnes vivant en situation de handicap et rencontrant des difficultés liées à l'accessibilité des contenus ou des services offerts par ELLE Fictions, MAX ou leurs sites web.

Les commentaires peuvent être transmis :
- par téléphone: 514-284-2222 ;
- par courriel : auditoire@remstarmedia.ca;
- via les formulaires accessibles disponibles sur les sites web
MAX | Accessibilité (maxtele.ca)
Accessibilité | ELLE Fictions
- ou par la poste :
Service à l'auditoire - chaîne ELLE Fictions et MAX
Remstar Média
355 Sainte-Catherine Ouest, bureau 602
Montréal, Québec
H3A 1B5

Depuis la mise en place de ce mécanisme et la publication du plan sur l'accessibilité, MusiquePlus n'a reçu aucune rétroaction relative à l'accessibilité de ses services.

MusiquePlus poursuit néanmoins ses efforts afin d'améliorer progressivement l'accessibilité de ses contenus, services et plateformes numériques.